



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
2° - Le code de la Route,

CONSIDERANT

Que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du tournage du film « Pourvu qu'il soit doux », organisé par Monsieur Yoann JARTON, régisseur général, de la société **AGAT FILMS – 52 rue Jean-Pierre Timbaud – 75011 PARIS**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction à la circulation, **RUE BOUHIER – RUE JEAN-BAPTISTE LIEGEARD, le 11 mars 2024.**

ARRETONS

ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION CIRCULATION INTERDITE

Le 11 mars 2024, de 17 h 00 à 20 h 00

RUE BOUHIER – RUE JEAN BAPTISTE LIEGEARD

La circulation des véhicules et des piétons sera interdite par intermittence au moment des prises de vues, pour des périodes ne dépassant pas 5 minutes chacune.
Une déviation sera mise en place et la circulation se fera par la rue du Palais, la rue de l'École de Droit, la rue Chabot Charny, la rue Petit Potet et la rue Hernoux.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de la société AGAT FILMS, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - La société AGAT FILMS sera tenue d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - La société AGAT FILMS sera tenue d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
. la société AGAT FILMS,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Publié du au

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 26 février 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN-GENDRE